

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance spéciale du Conseil de ville de la Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 28 août 2006, à 20h30, au bureau de la Ville, 1048, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec)

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENCE MOTIVÉE:** Monsieur Michel Croteau, conseiller

#### **Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

#### **7424- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 août 2006.

#### **7425 – Octroi du contrat pour la réfection du Chemin Thomas Maher et autorisation de signature**

**ATTENDU QUE** des demandes de soumissions publiques ont été faites concernant la réfection du Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph;

**ATTENDU QUE** les compagnies ont déposé leurs soumissions le 22 août 2006 avant 11h00;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jacques Tessier, Monsieur Patrice Towner, Monsieur Valmont Robichaud étaient présents lors de l'ouverture des soumissions.

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire répondait en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

a) Accorde le contrat pour la réfection du Chemin Thomas Maher au montant de 1 540 937,87\$ incluant les taxes applicables à Inter-Cité Construction Ltée;

Autorise le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat et à y ajouter toute clause jugée utile et dans l'intérêt de la municipalité, après consultation auprès de nos avocats quant à l'interprétation de la clause c) de l'article 2.

#### **7426 – Mandat de surveillance du contrat**

Il est proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil mandate la firme Genivar pour la surveillance des travaux lors de la réfection du Chemin Thomas Maher. Les frais d'honoraires pour la surveillance bureau, la surveillance chantier, la préparation des recommandations de paiement, l'acceptation des travaux, le plan tel que construit etc, est de 52 400 \$.

#### **7427 – Mandat du contrôle de la qualité des matériaux**

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil mandate la firme de laboratoire Sol et Béton pour la vérification qualitative des matériaux durant le déroulement des travaux de réfection du Chemin Thomas Maher. Les interventions de cette firme se feront sur appel et les frais d'honoraires devraient se situer entre 20 000\$ et 25 000 \$.

## **7428- Achat de terrain dans le Parc Maher**

Monsieur Denis Bourgault informe les membres du Conseil qu'un résident a demandé au ministère des Ressources naturelles de lui vendre un terrain situé en face de chez lui afin de pouvoir y installer son champ d'épuration puisqu'il n'avait pas assez d'espace sur son propre terrain. Le ministère est prêt à lui vendre puisqu'il l'a déjà fait par le passé.

**ATTENDU QUE** M. Gabriel Couture et Mme Isabelle Aubé ont fait l'acquisition d'une propriété sise au 762, chemin Thomas Maher sur le territoire de la municipalité soit le lot 860-873 du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU QUE** les installations septiques desservant cette résidence ne rencontrent pas les normes du règlement Q-2, R-8 du Ministère de l'environnement;

**ATTENDU QUE** ces propriétaires désirent se conformer aux dispositions du règlement ci-dessus mentionné en installant un système septique conventionnel avec champ d'épuration;

**ATTENDU QUE** pour réaliser ces travaux ils désirent faire l'acquisition du Ministère des Ressources naturelles d'une partie du lot 860-1016 ainsi que du lot 860-814 et ils ont adressé une demande, en ce sens, à ce Ministère.

**ATTENDU QUE** ces contribuables désirent que le Conseil municipal appuie leur demande auprès du Ministère des Ressources naturelles;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que:

- ce Conseil appuie la demande d'acquisition d'une partie du lot 860-1016 ainsi que du lot 860-814 adressée au Ministère des Ressources naturelles par M. Gabriel Couture et Mme Isabelle Aubé;
- les terrains faisant l'objet de cette demande d'acquisition servent exclusivement à la réalisation des travaux correctifs des installations septiques de la résidence sise au 762, chemin Thomas Maher (lot 860-873).

- tous les frais reliés tant à la modification du zonage et à la cadastration de ces lots, soient à la charge de M. Gabriel Couture et Mme Isabelle Aubé.

#### **7429- Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 22h00.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**O'Donnell Bédard**  
**Maire**